FRC 1793a

DÉPARTEMENT DE LOT ET GARONNE.

Case FRC 13650

DISCOURS

ET

PROJET DE DECRET,

SUR L'ÉDUCATION NATIONALE,

PRONONCÉS A LA CONVENTION NATIONALE,

Le 24 Décembre 1792, l'an premier de la République,

PAR HENRI BANCAL, Député du Département du Puy-de-Dôme;

Imprimés par ordre de la Convention Nationale, & envoyés aux 84 Départemens.

Les Nations modernes qui ont élevé tant de magnifiques temples à la ſuperſtition religieuſe, tant de ſuperbes palais aux ſuperſtitions royale & magiſtrale, ne feront-elles rien pour le peuple lui-même, quand, reſſemblant à Paul & Virginie ou au jeune Achille, il fait l'ornement & l'eſpoir de la nature & du monde, ou lorſque ſemblable au plus grand Dieu de l'Olympe, il déploye dans ſes aſſemblées & ſes fêtes nationales ſa majeſté & ſa ſouveraineté!

A AGEN,

Chez la veuve NOUBEL & FILS AÎNÉ, Imprimeur du Département, & Libraires, rue Garonne.

1793.

THE NEWBERRY LIBRARY

DISCOURS

ET

PROJET DE DECRET

SUR L'ÉDUCATION NATIONALE,

PRONONCÉS A LA CONVENTION NATIONALE;

Le 24 Décembre 1792, l'an Ier. de la République française,

PAR HENRI BANCAL, Député du Département du Puy-de-Dôme.

CITOYENS,

TROUVER une bonne organisation des *assemblées* & des *écoles élémentaires*, est le problême le plus intéressant à résoudre pour le maintien de la liberté. Rabaut a développé le seul moyen que j'aye conçu (1), d'après une longue méditation, de régénérer l'espèce humaine, abrutie par la superstition & la féodalité; & vous transportant dans les beaux siècles de l'antiquité, il vous a fait un tableau, qui a élevé, qui a intéressé vos ames. L'accueil que vous avez fait à ses

(1) Voyez l'écrit du Nouvel ordre social.

propoſitions, me fait bien penſer, bien eſpérer de mon ſiècle & de la repréſentation de la France. Il m'inſpire la plus grande confiance pour le ſuccès de nos délibérations, quand proſcrivant enfin de cette aſſemblée tout ce qui eſt perſonnel, vous obéirez uniquement à la voix de la volonté nationale, & vous diſcuterez ſérieuſement les choſes.

C'eſt ſur une bonne éducation que doit repoſer l'édifice républicain, que vous êtes chargés d'élever pour le bonheur des Français. C'eſt par l'éducation que l'homme civil eſt eſclave ou libre, ſuperſtitieux ou raiſonnable, qu'il eſt heureux ou malheureux. La France & l'Europe attend la publication & l'établiſſement de la vôtre pour vous juger, & pour réſoudre le problême de votre liberté.

Vous devez donc donner tous vos ſoins à bien organiſer l'inſtruction publique. Vous devez le faire promptement; car vos ennemis extérieurs & intérieurs vous troublent, & vous menacent d'une guerre plus ſérieuſe.

Vous devez une éducation commune à tous les Français, car tous ſont hommes & égaux en droits. Enfin votre ouvrage doit allier, avec la ſimplicité de la nature, les beſoins & les agrémens de la ſociété. Il ne doit reſſembler en rien à l'éducation de l'ancien régime. Il doit être exempt des préjugés & de la ſuperſtition qui ont fait le malheur des peuples. C'eſt ici que vous devez montrer un grand caractère, & profitant des erreurs & des lumières des légiſlateurs qui vous ont précédés, remplir avec dignité, avec fermeté, votre miſſion.

Les connoiſſances humaines, les choix de celles qui ſont propres à l'enfance, à l'adoleſcence, & à l'homme; la manière de les enſeigner à la génération naiſſante, de les propager pour la génération actuelle,

& d'en faire le plus ſolide appui de la Conſtitution, ſont des objets tellement liés avec elle, qu'on ne peut les enviſager ſéparément ſans courir le riſque de commettre des erreurs.

J'aurois donc déſiré que votre comité d'Inſtruction eût concerté avec celui de Conſtitution, non pas les détails, mais les principes & les baſes de ſon plan.

Et comme la diviſion de la France pour l'éducation, que j'appelle *morale*, eſt eſſentiellement liée avec la diviſion des aſſemblées primaires, que j'appelle *politique*, je demanderai que les deux comités réunis concertent enſemble cette diviſion, comme la baſe élémentaire & fondamentale de la République. Le ſage légiſlateur ne ſépare pas le ſyſtême de la Conſtitution de celui de l'éducation.

Le plan de votre comité d'inſtruction m'a paru trop compliqué.

L'égalité n'y eſt pas obſervée. Il veut quatre degrés d'enſeignement.

Je propoſe de les réduire à deux; ſavoir, 1°. Les *Écoles élémentaires*, où l'on apprendroit les droits & les devoirs de l'homme & du citoyen, & les élémens des arts & des ſciences.

2°. Et les *Ecoles centrales*, qui ſeroient établies dans les chefs-lieux de chaque département, où la République entretiendroit des dépôts propres à perfectionner les ſciences & les arts.

Un cabinet d'hiſtoire naturelle.

Un cabinet de phyſique.

Une bibliothèque.

Un jardin des plantes.

Une imprimerie.

Des écoles de mathématiques, d'agriculture, d'hiſtoire naturelle, de chimie & de chirurgie.

C'eſt ce que le comité appelle *Lycée* ; mais ce mot eſt grec, & je préférerois celui d'*Ecoles centrales*, qui exprime mieux l'objet de l'inſtitution.

Le comité ne donne que huit à neuf lycées à toute la France, répartis par régions, & attribués à neuf départemens.

Mais il ne doit pas être queſtion de ſuivre les régions phyſiques dans ce qui doit être la baſe du ſyſtême ſocial. Il faut s'attacher aux régions & aux diviſions politiques.

Or la France a quatre-vingt-quatre diviſions remarquables, ayant quatre-vingt-quatre chefs-lieux d'adminiſtration. Si l'on ne donne un *Lycée* ou *Ecole centrale* à chaque département, je vois l'égalité bleſſée.

Je vois neuf métropoles privilégiées dans les villes qui auront les neuf Lycées. L'avantage des lumières doit donner, à la longue, une plus grande prépondérance aux lieux qui en jouiſſent. C'eſt ainſi qu'en réuniſſant les établiſſemens d'inſtruction publique, pluſieurs villes de l'intérieur, telles que Bourges, Orléans, Toulouſe, Dijon, Poitiers, ſont devenues très-conſidérables.

La population ne correſpond pas à la grandeur de ces villes. C'eſt qu'elles eurent des univerſités & des académies célèbres dont la gloire s'eſt éclipſée ; c'eſt que depuis Louis XIV, la monarchie s'étant précipitée vers le deſpotiſme, Paris, comme une immenſe planète, a tout attiré, & tout englouti.

Les grandes villes ont été des aſiles des ſciences & des arts. C'eſt dans leur ſein que la philoſophie a forgé les foudres qui ont renverſé les trônes de la tyrannie & de la ſuperſtition.

Leurs richeſſes, leurs lumières & leurs ſervices dans la révolution, leur aſſurent à jamais & une grande influence & une grande reconnoiſſance de la

part des Français. Telle eſt la force naturelle des choſes.

Vous ne devez pas, par votre ſyſtême d'éducation, augmenter cette influence privilégiée.

Vous devez au contraire établir l'équilibre & la diffuſion égale des lumières, indiſpenſables pour maintenir l'égalité politique. L'égalité dans toutes les inſtitutions que vous allez faire, doit être votre but principal. Vous trahiriez vos ſermens & votre devoir le plus ſacré, ſi vous la perdiez un ſeul inſtant de vue. Dans votre République, la loi a ſupprimé toutes les diſtinctions de la ſotte vanité ; mais elle reconnoît avec raiſon celles des lumières, des talens & des ſervices que les citoyens & les cités peuvent rendre à la patrie.

Or, ſi vous ne donnez des *Ecoles centrales*, où l'on puiſſe apprendre ce qu'on appelle les hautes ſciences, qu'à neuf dépatremens, il eſt évident que les ſoixante-quinze qui en ſeront privés, n'auront pas autant de facilité que les autres pour la culture des hommes. S'ils veulent profiter des établiſſemens des autres départemens, il faudra qu'ils faſſent plus de dépenſe pour les aller chercher ; ce qui eſt mettre ſur eux une contribution indirecte, & rompre l'égalité d'intérêt comme celle des lumières.

Si je voulois vous faire ici une hiſtoire morale & politique des connoiſſances humaines, je vous dévoilerois une grande vérité qui ne fut point apperçue par Rouſſeau, lorſqu'il s'éleva ſi éloquemment, mais ſi injuſtement, contre les ſciences. Je vous prouverois que ce n'eſt point à ces filles du ciel qu'il faut attribuer le luxe, & la corruption des mœurs, qu'on a vus dans tous les ſiècles éclairés, & dans les pays les plus civiliſés. Car, dans tous les pays aucune claſſe n'a des goûts ſi ſimples que celle des citoyens

de la république des lettres. Je vous démontrerois que cette corruption eſt due à cette claſſe d'hommes, qui, pour tromper & opprimer les peuples, ont mêlé les idées du ciel avec celles de la terre, & empoiſonné la raiſon humaine & univerſelle de leurs funeſtes ſuperſtitions.

La fauſſeté de l'eſprit amène la dépravation du cœur. Or jamais, chez aucun peuple, le ſyſtême religieux ne fut ſéparé du ſyſtême politique; la ſuperſtition empoiſonna toujours la morale; & ſucée par l'homme dès le berceau, elle mit dans les ſociétés humaines cette contradiction déteſtable qui, plaçant l'homme civil entre ſes devoirs envers la divinité & ſes devoirs envers le monde, l'a toujours empêché de bien remplir aucun des deux. Ainſi l'homme a paru un être double; ainſi le culte de la loi n'a jamais pu s'établir ſur la terre.

Plus on a cultivé dans une ville les connoiſſances humaines, plus auſſi les prêtres ont fait des efforts en faveur de la ſuperſtition.

Je vous montrerois, de nos jours, en Angleterre, Cambridge dont la population n'eſt guères que de dix mille ames, ayant quatorze colléges & un auſſi grand nombre d'égliſes.

Je vous ferois obſerver le même phénomène parmi nous & chez preſque tous les peuples de l'antiquité.

Enfin, je trouverois une grande cauſe de la corruption des mœurs de la plus grande partie des peuples de l'Europe, dans le célibat & les débauches des prêtres. Je montrerois l'éducation confiée par-tout à ces hommes, affectant le mépris pour les biens de ce monde, & afin de s'en emparer, inſpirant de bonne heure ce mépris à leurs élèves.

Le comité a donc fait ſagement, en excluant les prêtres des fonctions ſublimes & pures de l'éducation

tion publique. Et je demande que vous adoptiez cette exclusion ; car les prêtres forment une classe privilégiée, & une classe privilégiée ne sauroit donner à la jeunesse les principes de l'égalité. Les adorateurs d'un dieu colère & partial, ne sauroient enseigner le culte impartial de la loi.

L'histoire atteste par-tout, que les corporations ecclésiastiques ont avili & dégradé l'espèce humaine. L'orgueil, l'avarice, l'ambition sont leurs véritables dieux ; & des législateurs ne doivent jamais oublier le temps où en France tout étoit gouverné par le clergé, le temps où il exerçoit une juridiction entière, & sur les personnes & sur les biens.

Maintenant je déduis des faits de l'histoire, cette conséquence que le privilége des lumières est de tous le plus dangereux, & que vous établiriez ce privilége, si vous favorisiez un département plus que l'autre dans l'institution que vous allez former.

Par-tout où il y a un point central d'administration, je pense qu'il doit y avoir aussi un point central d'éducation. Sans cela je vois la funeste inégalité s'établir dans la politique, comme dans la morale.

Je vois dans 8 à 9 départemens les citoyens plus cultivés, se réunir par un sentiment involontaire, mais inévitable. Car le talent aime à s'allier avec le talent. Je les vois former un faisceau de lumières, une coalition qui peut agir dans les Assemblées nationales & devenir funeste à l'égalité & à la liberté.

La vie morale appartient à tous les départemens, comme *l'existence physique*. Dans tous, la nature donne quelques productions propres à la nourriture de l'homme ; & lorsque ces productions ne sont pas suffisantes, elle y supplée par l'industrie, qui est la fondatrice & le soutien de la société.

Tous les départemens ont donc un droit égal aux

ſciences & aux arts, qui ſont un des plus grands moyens de favoriſer l'induſtrie, & de la perfectionner.

Je dis donc: ou ſupprimez vos Lycées, ou donnez-en un à chaque département. Mais je ſuis loin d'en demander la ſuppreſſion; & prenant un moyen terme entre le projet du comité & celui de Durand Mailliane, je penſe que le premier, en établiſſant des corporations, ramèneroit en peu de temps l'ariſtocratie politique avec celle des lumières, & que le ſecond nous conduiroit à grands pas à l'ignorance & à la barbarie des ſiècles paſſés.

Dans le monde moral comme dans le monde phyſique, tout eſt lié par des principes & des élémens dont on ne peut interrompre la chaîne ſans cauſer un déſordre général.

Les arts agréables ſont auſſi néceſſaires à la conſervation & à la perfection des ſciences & des arts utiles que le délaſſement eſt indiſpenſable à l'homme après le travail. Et cette loi de la nature qui eſt commune à toute l'eſpèce, eſt une loi fondamentale des Républiques. Celles dont nous admirons le plus les inſtitutions, honorèrent & pratiquèrent les arts agréables qui faiſoient l'ornement des fêtes nationales.

Ces arts ne dégénérèrent & ne devinrent funeſtes aux mœurs & à la liberté que lorſque les rois de la terre, & à leur exemple, de riches citoyens, ſe mettant à l'égal des dieux, firent conſtruire des palais qui rivaliſèrent la magnificence des temples; & qu'ils introduiſirent dans ces nouveaux olympes, la pompe, le luxe & les ouvrages des arts, qui n'étoient deſtinés qu'aux immortels. Alors le génie des ſtatuaires & des peintres fut affoibli; & l'on vit rarement ſortir de leurs mains ces belles formes & ces chefs-d'œuvres qui ont illuſtré l'antiquité.

Vous devez instituer des *fêtes nationales* ; car c'est dans ces jours d'allégresse commune que l'homme apprend à aimer son semblable, & le citoyen sa patrie. C'est dans ces grands jours qui font une impression salutaire & durable sur les jeunes cœurs des enfans, que les sciences & les arts doivent payer, à la patrie, le tribut de tous les soins qu'elle a pris pour leur culture. Si vous n'avez que neuf points généraux de ralliement pour l'éducation supérieure, vous aurez dans certains départemens, des fêtes où l'on verra briller tout ce que les talens peuvent produire de plus délicieux. Dans le plus grand nombre on verra des productions médiocres, & cette difference fera rechercher les uns & déserter les autres ; & cette inégalité sera votre ouvrage. Il sera l'effet de vos mauvaises lois.

Ce n'est pas qu'il soit possible d'espérer que les hommes supérieurs existeront en nombre égal, & en égal mérite dans tous les départemens. Car la nature est bizarre & avare ; & d'ailleurs le génie doit souvent beaucoup aux circonstances dans lesquelles il s'est trouvé.

Mais au moins cette inégale répartition ne doit pas être l'ouvrage de la loi. Répandez sur toute la terre des Francs les mêmes avantages, & laissez ensuite agir la nature & le génie, qui ne veulent pas être emprisonnés dans des corporations académiques, & qui ne demandent qu'à trouver *secours* & *fraternité*.

Toutes les corporations tendent à l'aristocratie. On l'a vu pénétrer jusque dans le temple des muses, & dans la république des lettres, quand on a voulu les réglementer.

Peuples qui voulez être libres, encouragez les lettres, les arts & les sciences ; mais que la liberté

faſſe aux individus iſolés, qui oſent dire la vérité, le bien que le deſpotiſme faiſoit à des corps pour provoquer leur adulation.

Les grands hommes ne veulent point d'entraves d'aucune eſpèce, pas même celle de la reconnoiſſance. Ils n'ont d'autres maîtres que la nature & le monde : ils s'élèvent d'eux-mêmes ; ils s'élèvent même malgré la tyrannie, l'inquiſition & l'injuſtice des hommes, comme le ſoleil perce tous les nuages pour éclairer la nature. Rouſſeau ne fut d'aucune académie, & ſon génie en a fondé une, où ſont inſcrits maintenant tous les amis de la vérité & de la liberté. Il fut errant, proſcrit, perſécuté ; il vécut & mourut pauvre, & ſes ouvrages ont enrichi & affranchi le monde.

Suivez pour l'éducation la marche ſimple qu'il a indiquée. Il a découvert un principe qui doit être la règle de tous ceux qui ſeront appelés à fonder des républiques. Il veut que l'éducation ſoit dans les premières années, plutôt *négative* que *poſitive*. Il recommande ſur-tout avec Montaigne & Locke, les exercices de la *Gymnaſtique* qui donnèrent aux anciens peuples la vigueur d'eſprit & de corps, qui fut la ſource de tant de vertus & d'actions héroïques ; c'eſt avec des jeux & des fêtes qu'il rend ſes élèves hommes & citoyens.

Honorez ce génie bienfaiſant après ſa mort, autant qu'il fut perſécuté pendant ſa vie.

Comme lui, chériſſez l'enfance : faites tout pour empêcher les vices d'entrer dans ſon cœur. Il n'a ceſſé de répéter ce précepte.

Prenez donc des précautions pour garantir tout au moins la génération naiſſante des réveries & des ſuperſtitions des prêtres. Elles ont fait à la nature humaine une plaie qu'il eſt de votre devoir de fermer.

Si par une espèce d'effor magique il étoit possible de faire disparoître tout-à-coup ces rêveries du fol de la liberté, vos nouvelles lois & votre éducation nouvelles seroient bientôt établies.

Mais il n'y a que la superstition qui fasse des miracles. Vous ne voulez employer que l'instrument sûr, mais lent de la raison.

Or, si vous restreignez dans un trop petit cercle, l'enseignement dans les écoles élémentaires; si vous favorisez d'une éducation plus relevée les villes où il y a toujours plus de lumières que dans les campagnes; si vous négligez les habitans de ces campagnes, qui forment la grande majorité de la population, & où la superstition a, pour ainsi-dire, établi son trône; si, sur-tout, ne donnant, comme l'a proposé le comité, que de modiques salaires aux instituteurs, vous ne remplacez les maîtres d'écoles actuels que par d'autres maîtres d'écoles, qui n'auront pas plus de lumières, de mœurs & de patriotisme que les premiers, votre éducation confiée à des mains impures, inhabiles & mercénaires, sera étouffée dans son berceau, par le monstre infernal de la superstition. Sachez que ce monstre qui, comme celui du despotisme & son compagnon inséparable, cache maintenant sa tête hideuse, ne cessera de vous observer, & de faire des efforts secrets pour renverser votre ouvrage & ramener le règne de sa domination, & celui de la tyrannie d'un seul.

Et les Français, après avoir fait tant de sacrifices pour conquérir leur liberté, seroient conduits par la superstition à reprendre leurs chaînes. Comment seroit-il possible de les rompre? elles auroient été rivées de nouveau dans le ciel.

Il est de votre devoir de prévenir ce malheur qui, en nous replongeant dans l'esclavage, anéantiroit

l'espoir des nations. L'habile jardinier ne borne pas ses soins à semer des plantes, il sonde & prépare le sol; il le met à l'abri des injures du temps & des hommes; il protège & garantit par sa présence continuelle, le lieu où il les a placées; il n'épargne ni soins, ni temps, ni argent pour recueillir de bons fruits.

C'est ainsi que vous devez faire; vous ne devez rien négliger, rien épargner pour l'éducation. Vous devez considérer sur-tout cette *grande majorité* d'êtres sociables, répandus dans les campagnes, & pour l'éducation desquels jusqu'ici les gouvernemens n'ont rien fait. C'est ici que vous devez obéir à la loi de la *volonté générale*, telle que l'exprimeroit la majorité des citoyens français; car c'est cette majorité qui paie la portion la plus considérable des contributions, & qui par conséquent a un droit proportionnel à une bonne éducation publique.

Je demande donc que toutes les dépenses que votre comité vous propose pour les écoles secondaires & les instituts, soient reversées sur les *écoles élémentaires* & sur les *écoles centrales*, mais principalement sur les premières.

Ces deux degrés me paroissent suffisans pour la culture des connoissances humaines, & les porter à leur plus grande perfection.

Je conçois qu'il n'est pas possible de tout enseigner dans les écoles élémentaires; mais je demande qu'au moins on puisse y trouver les premiers élémens des arts & des sciences.

Cette première instruction doit être comme la sonde de l'esprit humain. Tout citoyen qui naît dans une république, doit être appelé, & par la loi, & par l'éducation, à remplir les postes les plus élevés, & à reculer, même par des ouvrages, les bor-

nes de l'entendement humain. Combien de génies ſont morts ignorés dans leur village, faute d'avoir reçu de l'éducation! Donnez à tous les citoyens une culture ſuffiſante pour qu'ils puiſſent développer d'eux-mêmes les diſpoſitions que leur donna la nature, & vous augmenterez le nombre des hommes qu'elle deſtina à être utiles à leur patrie & au monde. La France eſt un des pays les plus propres à la culture de l'eſprit humain; & ſi vous lui donnez l'eſſor qu'il doit avoir dans une république, la vôtre peut atteindre à un degré de perfection & de proſpérité, inconnu des peuples anciens & modernes.

Vous demandez des livres élémentaires, & avec grande raiſon, pour inſtruire la jeuneſſe. Vous devez encourager par des récompenſes honorables tous ceux qui vous feront le preſent le plus précieux qu'on puiſſe faire à l'homme, des ouvrages dégagés du poiſon de la ſuperſtition.

Et, en attendant que la révolution & l'amour de la patrie ayent produit ces fruits précieux, ordonnez à vos inſtituteurs d'apprendre à l'enfance la morale, dans les livres de ce génie extraordinaire, véritable fondateur de l'ère nouvelle, ouverte par la France en 1789.

Mettez de la ſimplicité dans toutes vos inſtitutions; ne compliquez pas l'éducation publique, comme l'aſſemblée conſtituante fit de l'ordre appelé judiciaire; ne multipliez pas les degrés ſans néceſſité. Ce n'eſt pas ainſi que marche la nature, qui eſt une, grande & ſimple dans ſes ouvrages.

Sur-tout ne jettez point des pommes de diſcorde entre les départemens, en favoriſant les uns, & déshéritant les autres. Ne troublez pas, ne rompez pas la *douce fraternité*; elle eſt la pierre angulaire de la république. N'obligez pas les citoyens à

aller chercher hors de leurs départemens, tout ce qui eſt néceſſaire pour perfectionner leur éducation; car c'eſt une choſe naturelle d'aimer à trouver le bonheur près de ſoi.

N'imitez pas le deſpotiſme qui favoriſe les villes aux dépens des campagnes. Soyez juſtes envers tous les Français, ſi vous voulez que le lien qui les unit, ſoit ſolide & durable. Etabliſſez en tout l'égalité, ſi vous voulez établir la République.

Rappelez-vous cette foule de réclamations, cette quantité de députations que reçut l'aſſemblée conſtituante lors de la diviſion de la France; les débats auxquels elle donna lieu, débats où ſouvent chaque député ſtipula bien plus l'intérêt particulier de ſa ville, que l'intérêt général de l'état. L'expérience a prouvé que ce ſont ces vues particulières qui ont tant multiplié les rouages de la machine politique; qui ont fait créer une foule de tribunaux & d'adminiſtrations de diſtricts, dont ont reconnoît aujourd'hui l'inutilité.

Les mêmes prétentions, les mêmes débats ſe renouvelleront, ſi, compliquant votre plan d'éducation, vous créez des écoles ſecondaires & des inſtituts. Vous verrez les cantons, les villes, les députés, ſe diſputer ces établiſſemens; il ſeront une ſource éternelle de jalouſies & de diſſentions.

Adoptez le plan que je vous propoſe; ayez ſeulement des écoles élémentaires & des lycées; & la répartition des établiſſemens eſt facile, parce qu'elle ſera la même pour tous les départemens, & vous maintenez l'égalité & l'union dans la République.

Le légiſlateur doit généraliſer ſes vues, & élever ſon ame au-deſſus de toutes les paſſions privées. Il doit ſtatuer ſur tous & pour le plus grand bonheur de tous; il ne voit jamais ſéparément les individus &

les

les villes, mais toujours collectivement les citoyens qui composent la grande cité de l'état.

Il doit voir sur-tout, dans un pays agricole, cette grande majorité des citoyens répandus dans les campagnes, que le despotisme regardoit comme des animaux, condamnés à un travail éternel de corps, & dont l'ame doit être relevée par le génie de la liberté. Il le doit, & pour l'honneur de la nature humaine, & pour favoriser l'agriculture, qui est la source de la prospérité de la République.

Je réclame donc encore ici la loi de l'égalité pour une équitable répartition des instituteurs éclairés & patriotes.

Si vous créez des écoles secondaires & des instituts, quand vous n'y attacheriez pas des émolumens plus forts que ceux des écoles élémentaires, soyez assurés, que suivant une impulsion naturelle au cœur humain, les hommes à talens rechercheront au moins dans l'origine de l'institution, plutôt les écoles secondaires & les instituts. Ils les rechercheront, & pour flatter leur vanité, & pour satisfaire leur interêt; & un goût qui, j'espère, changera, mais qui est maintenant presque général, le goût de vivre à la ville. Ainsi il ne vous restera, pour les écoles élémentaires, que des sujets médiocres.

Voulez-vous établir le règne de la liberté & de l'égalité? répandez également sur tout le territoire de la France, les talens & les bonnes mœurs. N'épargnez rien pour faire renaître dans les cœurs des citoyens, avec *l'amour de la patrie*, celui de la *vie champêtre*. Honorez tellement les places d'*instituteurs élémentaires*, qu'on puisse voir fréquemment des hommes de mérite, après s'être rendus utiles à la patrie, & s'être couverts de gloire dans les lycées, céder à la touchante voix de la nature, & quitter les villes pour se

fixer dans les campagnes. Jamais les Romains ne furent si grands & si vertueux, que lorsque leurs hommes d'état manioient tour-à-tour la charrue, l'épée & le consulat. *Qui de nous* ne s'est pas rappelé mille fois, au milieu du tumulte du monde, les douces impressions de son enfance ? Qui n'a pas gémi sur les soucis, les vices & les crimes des villes ? Qui n'a pas désiré ardemment de revoir l'humble toit, & le lieu champêtre où il fut élevé, & d'y couler la vie innocente & paisible à laquelle nous destina la nature ?

Honorez & récompensez dignement les *instituteurs élémentaires*, & vous créez autant de dieux bienfaisans qui embelliront & enrichiront les campagnes, & de talens, & des vertus ; & l'on y trouvera des sociétés qui allieront la simplicité de la nature, avec le bon goût du monde. Ce bon goût ne sera plus le partage exclusif des grandes villes, & vous aurez résolu le problême le plus intéressant pour le bonheur de l'homme.

Dans nos temps modernes, la vanité insultante des nobles, la misère des cultivateurs, la grossièreté & l'injustice qui les suivent, avoient fait déserter les campagnes ; on venoit en foule dans les villes, chercher des priviléges, & ce qu'on appeloit la bonne société ; on en prenoit le ton & les vices, & les mœurs générales étoient devenues détestables.

Cependant la voix de la nature, plus puissante que celle de la société, rappeloit quelquefois à la campagne, un petit nombre d'hommes sensibles, fatigués des plaisirs bruyans & si souvent amers de la ville.

Quelle heureuse révolution vous opérerez, si votre *institution élémentaire* est assez bonne pour peupler les campagnes de citoyens éclairés & vertueux qui

porteront les arts utiles & les arts agréables jusques dans les hameaux & les lieux les plus déserts !

N'avez-vous pas quelquefois été touchés jusqu'aux larmes, lorsque, vous promenant dans des bois solitaires, vous avez tout-à-coup entendu au loin les sons de quelque instrument de musique, ou des voix chantant à l'unisson ? Vous avez été agréablement surpris, lorsque, parcourant les demeures des villageois, vous avez rencontré un homme de bon sens & de bon goût ? connoissant & appréciant le monde, & cultivant dans la solitude la nature & sa raison. Qui n'envieroit pas le bonheur de ce philosophe ?

Donnez aux campagnes des *instituteurs élémentaires*, dignes de la nature & de la liberté ; donnez-leur un traitement suffisant pour vivre avec une famille, & vous multiplierez dans la république le nombre de ces hommes précieux, & bientôt vous verrez les préjugés des villageois disparoître ; la propreté anglaise s'introduire dans leurs habitations, & y maintenir la santé, la beauté, la bonté & la force ; vous verrez l'agriculture prospérer avec les lumières & les bonnes mœurs, & toute la terre des *Francs* prendre une face plus riante.

Une multitude de citoyens qui traînent à présent une existence mal-aisée dans les villes, retourneront à la campagne ; ils y trouveront l'aisance & le bonheur ; ils répandront ces bien autour d'eux.

Il seroit à désirer, pour rendre la fraternité des Français plus parfaite, que s'emblable à Philadelphie, & à quelques villes de France & du Brabant, toute la terre de la République ne présentât qu'une seule ville dont les habitations seroient séparés & embellies par des jardins.

L'espèce humaine entassée dans les villes, y dégénère rapidement : elle est incessamment renouve-

lée par les campagnes ; & ce ſeroit un projet bien abſurde, que celui de tenter d'exciter une jalouſie funeſte entre les villes & les campagnes, entre Paris & les départemens.

Paris n'eſt-il pas le réſultat de toutes les contrées de la France, & tous ceux qui ſiègent dans cette aſſemblée, ne voient-ils pas, dans cette grande ville, des parens, des frères & des amis ?

Cependant, il faut l'avouer, nous avons un trop grand nombre de villes, de palais, d'artiſans, & d'égliſes ; nous manquons de chaumières & de laboureurs.

Les ſyſtêmes deſtructeurs de la ſuperſtition & de la féodalité pèſent encore ſur la France. Dans les temps d'ignorance & de barbarie, les guerres civiles féodales perpétuant l'effroi dans le cœur des habitans des campagnes, les forcèrent de conſtruire, de murer & de fortifier des villes & des bourgs. Les vexations & les maux horribles de ce ſyſtême devenu univerſel en Europe, firent déſerter les campagnes, où des brigands féodaux, dignes ancêtres des nobles de nos jours, attaquoient & faiſoient contribuer arbitrairement les citoyens. Le peuple excédé eut recours aux rois, qui, pour augmenter leur puiſſance, accordèrent aux villes leur protection, des chartes & des priviléges, moyennant des rétributions.

La féodalité eſt abolie. La ſûreté & l'égalité ſont établies ſur toute la ſurface de la République.

La révolution doit nous ramener à la nature & à l'agriculture. Et le légiſlateur manqueroit ſon but, s'il ne favoriſoit pas ce penchant invincible, ſource de toute proſpérité dans un pays agricole : diſons-le avec courage.

Si nos lois nouvelles ſont bonnes, beaucoup de

villes de l'intérieur doivent se fondre dans les campagnes.

Déjà, dans plusieurs, une partie de leurs habitans devenus sages par les principes de la révolution, tournent leurs regards vers le premier & le plus doux asyle de l'homme.

Ils n'attendent pour en prendre possession, que la publication & l'établissement des institutions nouvelles.

Hâtez-vous donc de les former. Que ce soit le premier travail qui sorte de votre Assemblée.

Si vous voulez que vos institutions soient bonnes & durables, imitez le sage Mentor réformant Salente, & appelant à la culture des terres, les ouvriers qui surchargeoient la ville. Préparez dès à-présent des travaux & des récompenses aux enfans & aux généreux défenseurs de la patrie, lorsqu'ils reviendront dans son sein. Que leurs mains triomphantes élèvent les *temples*, que je propose, à la liberté qu'ils auront conquise. Qu'ils fassent une autre conquête non-moins glorieuse, celle de nos *terres incultes*; qu'aidés par la nation, ils puissent y trouver le bonheur d'une famille, & pour leurs enfans, l'éducation qui convient à des républicains.

J'ose vous le prédire, citoyens, si vous n'établissez promptement l'éducation, vous perdrez la liberté & la république. D'où viennent nos dissentimens, & nos dissentions le trouble de nos assemblées politiques, & les dangers de la patrie? du défaut d'éducation ou d'une éducation vicieuse. Vous cherchez bien loin la cause des maux qui nous affligent. Comment ne voyez-vous pas qu'elle est dans ce vice fondamental qui ronge le corps politique.

Si nous étions bien élevés, le riche dédaigneroit-il le pauvre? Si nous étions bien élevés, verrions-nous

les ſcènes qui ſe reproduiſent chaque jours dans nos aſſemblées politiques? L'homme qui a reçu de l'éducation, l'homme vraiment libre, ſe reſpecte & reſpecte ſon ſemblable; il reſpecte ſur-tout la majeſté du peuple dont il balance les intérêts & les droits.

Celui qui veut ſans ceſſe parler, qui interrompt ſans ceſſe, qui dit des injures à ceux qui ne ſont pas de ſon opinion, reſſemble à un enfant mal élevé & méchant, qui ſe dépite à tout propos, ou à un homme dépravé qui a oublié ſon éducation, ou l'a perdue dans de mauvais lieux.

Voilà la cauſe qui met les Français aux priſes les uns avec les autres, & qui tend à les détruire avant qu'ils aient pu ſe donner des lois.

Les excès des paſſions ſont des ſignes certains de foibleſſe.

La fièvre & le délire conduiſent à l'épuiſement. Il n'y a que l'homme bon & ſage qui ſoit fort.

Celui-là ſeul eſt invincible & peut vaincre les autres, qui ſait ſe vaincre lui-même.

Donnez à la France & à l'Europe le ſpectacle de gravité & de dignité qui convient à l'Aſſemblée repréſentative d'un grand peuple, à la première Aſſemblée de l'univers; & les tyrans mettront bas les armes, & les peuples voudront être régis par vos principes & vos lois.

Mais ce ſont ces mêmes tyrans qui fomentent au milieu de vous les paſſions & les diſcordes, qui les ſervent mieux que des armées victorieuſes.

C'eſt parce qu'ils ont l'eſpoir de vous diviſer, qu'ils ſe préparent à vous faire au printemps une guerre formidable. Car dans cette première campagne, les Français ont marché de triomphe en triomphe, & ont prouvé à l'univers, par la diſcipline & le courage, qu'ils étoient dignes de la liberté.

Pourquoi ces tyrans ont-ils donc tant d'audace ? C'eſt que vous n'avez pas encore établi l'éducation publique. C'eſt qu'il y a des impoſteurs & des charlatans qui trompent, & des hommes crédules qui ſont trompés. C'eſt parce que la majorité des citoyens français croit encore aux rêveries du dixième ſiècle.

Citoyens-légiſlateurs, le ſyſtême d'éducation que vous voulez établir, eſt une véritable déclaration de guerre à l'impoſture & à la ſuperſtition qui gouvernent encore le monde, qui ſe nourriſſent de l'ignorance & de la crédulité des peuples, & qui, à la honte de l'humanité, ont trouvé des défenſeurs dans cette Aſſemblée. Je ne craindrai pas de le dire : le plus grand nombre de vos ennemis, volontaires ou involontaires, eſt dans les campagnes. C'eſt là qu'eſt le plus grand nombre des citoyens qui ſont leurs victimes : c'eſt donc là que vous devez porter vos meilleures troupes, & vos meilleurs généraux. Il eſt bon que les dépôts des arts & des ſciences ſoient conſervés dans les chefs-lieux de département, comme d'éternels arſenaux, où ſe forgeront des armes contre le menſonge ; mais c'eſt dans les campagnes que vous devez voir le jeu & l'effet de vos canons.

On a demandé pluſieurs fois dans cet aſſemblée ſi les temps étoient mûrs pour délivrer entièrement les peuples du joug de la ſuperſtition.

On a enſuite mis en queſtion ſi l'on continueroit le traitement des miniſtres du culte catholique.

Enfin, on a été juſqu'à ptofeſſer dans cette tribune des opinions ſur la religion.

L'Aſſemblée conſtituante fit un pas immenſe en décrétant la liberté religieuſe. Elle rétrograda de pluſieurs ſiècles en faiſant une conſtitution civile du clergé. On ne vit jamais une ſi funeſte contradiction dans les lois d'aucun autre peuple.

Je conçois le bien que peut faire aux hommes ſimples de nos campagnes, un bon curé philoſophe, qui, loin de piller ſes voiſins, leur donne des ſecours & des conſeils. C'eſt un miniſtre de conſolation, de conciliation & de juſtice. Mais que fait au peuple la conſtitution civile du clergé? L'Aſſemblée conſtituante, envoyée pour s'occuper d'objets temporels, avoit-elle droit de conſtituer un corps eccléſiaſtique? Et dans quel endroit de l'évangile ſe trouve cette conſtitution?

La ſuperſtition de la royauté eſt détruite. Nous avons renverſé notre première conſtitution politique, & nous laiſſons ſubſiſter celle du clergé. Nous croyons avoir détruit la plus dangereuſe des corporations, & nous l'avons rétablie conſtitutionnellement.

C'eſt une opinion générale en France que vous pouvez, que vous devez rapporter la conſtitution civile du clergé. Car la nation ne reconnoît plus de clergé; elle ne voit dans tous les miniſtres du culte que des officiers de morale ſoumis en tout aux lois de la République.

Cependant un excès de patriotiſme, manifeſté dans cette Aſſemblée, a jeté l'alarme dans le cœur des miniſtres du culte, qui tiennent encore dans leurs mains les conſciences des ſimples. C'étoit vouloir imiter le prêtre lui-même qui recueilloit ſans avoir ſemé.

Cette marche n'étoit pas bonne pour arriver à une parfaite liberté religieuſe. Je dirai franchement celle que j'imagine, pour établir cette liberté ſans convulſion, & même ſans faire répandre une larme. Car tous les hommes ſont vos frères, quels que ſoient leur croyance & leur culte; & vous devez être avares & de leurs larmes & de leur ſang.

Soyez juſtes envers ceux qui ont exercé une fonc-

tion

tion quelconque ſous *la foi nationale* ; aſſurez-leur pendant leur vie, comme créanciers de l'etat, le ſort dont ils jouiſſent à-préſent comme miniſtres d'un culte, ſous la condition, toute-fois qu'ils ne troubleront pas votre République, & qu'ils n'enſeigneront rien de contraire aux lois. Décrétez contre les perturbateurs la peine de la deſtitution, & même celle de la déportation : vous en avez le droit ; car tout, dans l'état, doit ſubir la loi commune ; il n'y a plus de priviléges.

Rapportez en même-temps la conſtitution civile du clergé. Elle eſt en contradiction formelle avec la déclaration des droits, & avec la révolution du 10 août, qui a briſé les chaînes de la ſuperſtition & de la royauté.

Déclarez enſuite, comme l'Aſſemblée conſtituante, cet article fondamental, que les citoyens ont le droit de choiſir les miniſtres de leur culte. Décrétez que tous ceux qui viendront à mourir ſeront remplacés librement par les citoyens qui voudront les employer.

Déclarez enfin qu'aucune puiſſance ſur la terre n'a le droit de ſtatuer ſur ce qui concerne une autre vie, & que les conſciences & les cultes ſont libres.

Le fanatiſme le plus violent ne ſauroit critiquer ces meſures ; elles concilient la vérité que vous devez à la nation, & la juſtice qu'elle ne peut refuſer à des hommes, avec les égards qui ſont dus à la vieilleſſe & à l'humanité foible & mal inſtruite.

Citoyens, j'indique ici la marche ; mais je ne vous propoſe pas de rien précipiter. La morale n'entre point à main armée dans le cœur de l'homme. Ce n'eſt point à main armée qu'on peut faire ſortir de ſon eſprit le démon de la ſuperſtition. Mais vous devez avoir le courage de déclarer, de proclamer la vérité. Le peuple ſera le maître de l'adopter ou

de la rejeter. Votre devoir eſt de la dire. Ce n'eſt pas le defaut de lumières, c'eſt la foibleſſe qui perd les légiſlateurs. Leur fermeté ſeule peut en impoſer & aux fourbes & aux traîtres, & à tous les ennemis du dedans & du dehors.

Au ſurplus, je ne penſe pas que nous devions jeter, du haut de cette tribune, nos opinions ſur la religion. Qui peut ſe vanter d'avoir trouvé la vérité ſur ce ſujet? On diſpute depuis le commencement du monde, & on diſpute en vain. Nous n'avons pas été envoyés pour raiſonner ſur une autre vie, mais pour faire dans celle-ci tout le bien dont nous ſommes capables. Nous avons été envoyés pour conſacrer à la patrie tous les momens de notre miſſion paſſagère & courte, & pour faire une Conſtitution ſociale, où le méchant trouve ſa punition, & le bon ſa récompenſe. Il y a encore des ames ſimples que nos opinions religieuſes peuvent troubler, des peuples qu'elles peuvent aliéner.

Donnons ici les premiers exemples du reſpect qui eſt dû à la liberté religieuſe. Sans elle il n'y a point de paix à eſpérer parmi les hommes. Quand elle ſera parfaitement pratiquée en France, une multitude d'étrangers viendront y chercher un aſyle.

C'eſt à votre éducation élémentaire à opérer cette révolution. Qu'elle ſoit bonne, & les efforts du fanatiſme ſeront impuiſſans pour faire couler encore le ſang des Français. La ſuperſtition ne tiendra pas long-temps devant la raiſon.

Je propoſe le projet de décret ſuivant.

PROJET DE DECRET.

La Convention nationale, conſidérant que les aſſemblées & les écoles élémentaires ſont les baſes

de l'état civil ; que la liberté & le bonheur du peuple ne peuvent être bien assurés que par une bonne éducation, & que tous les Français étant frères & égaux en droits, cette éducation doit être égale pour tous, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les degrés de l'instruction publique sont fixés à deux ; savoir, les Écoles élémentaires & les Ecoles centrales.

II.

Il y aura une école élémentaire dans chaque municipalité de la République. Le nombre en sera augmenté & proportionné à la population. On y enseignera les premiers élémens des sciences & des arts.

III.

Il y aura une Ecole centrale dans chaque chef-lieu de département, où seront formés & conservés des dépôts pour la culture des arts & des sciences.

IV.

Pour faire participer tous les citoyens à l'instruction des Ecoles centrales, il sera choisi, tous les ans, suivant le mode qui sera déterminé, un certain nombre de jeunes citoyens des Ecoles élémentaires, qui porteront le nom d'élèves de la patrie.

V.

Ces élèves seront entretenus, aux frais de la nation, dans l'Ecole centrale du département pendant cinq années.

V I.

Il ne ſera enſeigné dans ces écoles aucune des connoiſſances ayant trait à une autre vie. Le ſyſtême moral & politique eſt entièrement ſéparé du ſyſtême religieux.

V I I.

Le culte de la loi étant le ſeul ſur lequel les hommes réunis en ſociété puiſſent *s'accorder*, parce que la loi eſt l'expreſſion de la *volonté générale*;

Les cultes religieux, au contraire, ayant varié chez tous les peuples, & excité des diſſentimens, des diſcordes, & des guerres civiles, parce qu'ils n'expriment que des *volontés privées*;

La Convention déclare qu'il n'y aura d'autre *culte public* que celui de la loi.

Tous les cultes religieux ſeront libres, mais privés, & ceux qui les exerceront ſeront tenus de ſe conformer aux lois de la République.

V I I I.

La loi étant ce qu'il y a de plus reſpectable ſur la terre, ſon culte ſera célébré publiquement une fois la ſemaine, dans toutes les Ecoles élémentaires par la lecture de la Déclaration des droits, par des inſtructions & des chants civiques.

I X.

Il ſera donné à chaque Ecole élémentaire, aux frais de la nation, un local ſain & convenable, qui ſervira auſſi aux aſſemblées publiques de la commune & de la municipalité. Il y aura un jardin où les enfans recevront des leçons d'agriculture & de gymnaſtique.

X.

Il ſera fait une *diviſion morale* de la France, qui ſera auſſi la diviſion *politique* des aſſemblées élémentaires de l'Aſſemblée nationale. Chacune de ces diviſions aura un temple élevé à la Liberté, avec un amphithéâtre circulaire où l'on célébrera des fêtes nationales & les événemens mémorables & glorieux de la révolution.

Tous les profeſſeurs de l'Ecole centrale de département ſe rendront à ces fêtes nationales avec leurs élèves.

Cette diviſion, l'ordre & les époques de ces fêtes ſeront concertés par les trois comités réunis d'inſtruction, de conſtitution & des finances.

X I.

Le miniſtre de l'intérieur mettra inceſſamment ſous les yeux de la Convention, l'état des ci-devant châteaux des émigrés, afin qu'elle détermine & aſſigne ceux qui pourront être deſtinés à la diviſion dont eſt parlé ci-deſſus.

X I I.

L'indemnité des inſtituteurs élémentaires ſera de douze cents livres par an; & ils auront un logement dans les bâtimens de l'école.

X I I I.

L'établiſſement des Ecoles élémentaires ſera fait, dans deux mois, avec la plus grande ſolemnité. Ce jour ſera un jour de fête.

X I V.

Pour imprimer à toutes les contrées de la Répu-

blique le même esprit de fraternité, donner à l'institution plus d'unité & de force, & applanir les obstacles qu'elle pourroit éprouver à sa naissance, la Convention députera des commissaires qui seront pris dans son sein.

X V.

Tous les enfans de la République devant recevoir la même éducation élémentaire, les pères & mères ou tuteurs dont les enfans ou pupilles n'iroient pas aux écoles pendant tout le temps prescrit par la loi, seront privés de leurs droits de citoyens, & imposés à une triple contribution.

X V I.

Il sera donné des récompenses à tous les citoyens qui donneront à la patrie des ouvrages élémentaires de morale & des sciences naturelles, lesquels auront été jugés conformes aux principes de la nouvelle éducation Les noms de ces citoyens seront rappelés dans les fêtes nationales, comme des bienfaiteurs de l'humanité.

Je demande que cet honneur soit décerné dès à-présent à J. J. Rousseau.